

doc  
CA1  
EA9  
R86  
FRE  
1971 mars

CANADA

# PAGES DOCUMENTAIRES

DIVISION DE L'INFORMATION  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

Dept. of External Affairs  
Min. des Affaires extérieures

AUG 20 1971

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY  
REVENIR À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

N° 86

(Revisé en mars 1971)

## L'AIDE EXTÉRIEURE CANADIENNE

L'Agence canadienne de développement international est chargée d'administrer le programme officiel canadien d'assistance au développement. Connue jusqu'en 1968 sous le nom de Bureau de l'aide extérieure, l'ACDI rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Dans le but d'aider la cause du développement international, le Gouvernement canadien accorde des subventions et des prêts au titre de l'assistance financière, une aide aux programmes et une coopération technique à des pays en voie de développement, situés en Asie du Sud et du Sud-Est, en Afrique du Commonwealth et en Afrique francophone, dans les Antilles du Commonwealth et en Amérique latine.

Les affectations canadiennes de fonds au développement international se sont multipliées par cinq, passant de 65.4 millions de dollars en 1963-1964 à 341 millions de dollars en 1969-1970, non compris les prêts accordés par la Société pour l'expansion des exportations en vue d'aider les pays en voie de développement à acheter leur équipement à des sociétés canadiennes. Une nouvelle augmentation, portant le total des affectations à 365 millions de dollars, a été réalisée pour l'année 1970-1971.

Les déboursés réels de fonds, que l'on distingue des affectations autorisées, ont accusé une hausse marquée en 1969-1970, lorsque la réorganisation de l'ACDI est devenue pleinement effective, et ont atteint 308 millions de dollars.

En 1969, l'ACDI a entrepris un examen d'ensemble de la politique du Canada dans le domaine de l'aide au développement international, dans le cadre de l'étude générale de la politique étrangère de notre pays. En se fondant sur les conclusions de cet examen, le Gouvernement du Canada a confirmé sa vocation au soutien du développement international, en déclarant qu'il a "l'intention d'accroître au cours des années à venir le volume des fonds affectés à l'aide au développement international, de manière à tendre vers les objectifs reconnus sur le plan international; de poursuivre comme premier objectif de son programme le développement économique et social des pays en voie de développement; de maintenir les conditions financières de faveur de l'aide canadienne au développement

53953937